

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 octobre 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 octobre 2020

2020 DASES 98 Subvention (7.000 euros) à l'Association des Familles Victimes du Saturnisme AFVS (17e).

Mme Anne SOUYRIS, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2511-13, L2511 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu la loi n° 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date du 22 septembre 2020 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention à l'Association des Familles Victimes du Saturnisme (AFVS) sise 20, villa Compoin 75017 Paris ;

Sur le rapport présenté par Madame Anne SOUYRIS, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 7.000 euros est attribuée à l'Association des Familles Victimes du Saturnisme (AFVS) (2020_06138 - SIMPA 19816) sise 20, villa Compoin 75017 Paris, au titre de l'année 2020.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2020 et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO